

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Information Scientifique et Technique.

ESSAI POUR
UNE POLITIQUE D'INFORMATION
PEDAGOGIQUE.

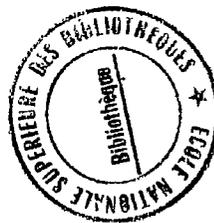
Mission d'un Service de Documentation et d'Information Pédagogique au Liban

Mémoire présenté par

Ihsan ISMAÏL

sous la direction de

Anne Marie BIANCHI



CPU
4999
11

JUIN 1979

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I - LA DOCUMENTATION ET L'INFORMATION PEDAGOGIQUE.....	6
1. La Documentation.....	6
1.1. Qu'est-ce qu'un document ?.....	6
1.2. Qu'est-ce qu'une documentation ?.....	6
1.3. Qu'appelle-t-on documentation pédagogique ?...	7
1.4. Comment peut-on définir un centre de Documentation ?.....	8
1.5. Qu'est-ce qu'un documentaliste ?.....	9
2. Qu'appelle-t-on Information pédagogique ?.....	10
2.1. Définition de l'information pédagogique.....	11
2.2. Définition de l'information.....	11
3. Les utilisateurs de l'information pédagogique et leurs besoins.....	13
4. Rôle de l'information pédagogique.....	14
 CHAPITRE II - LA POLITIQUE NATIONALE D'INFORMATION PEDAGO- GIQUE.....	16
 CHAPITRE III - MISSION D'UN SERVICE NATIONAL DE DOCUMENTATION AU LIBAN.....	20
3.1. Missions du SNDP.....	20
3.1.1. Taches documentaires.....	21
3.1.2. Politique Nationale d'information et Coordination.....	21
3.1.3. Création des Centres de Documentation scolaire.....	22
3.1.4. Réorganisation de la bibliothèque Nationale.....	23
3.2. Le Personnel.....	23
3.3. Les Locaux et équipements.....	24
3.4. Création et implantation.....	24
EVALUATION ET CRITIQUES.....	25
CONCLUSION.....	31
 BIBLIOGRAPHIE.....	32

I N T R O D U C T I O N

"Pour décider d'institutionnaliser un système national d'information, il faut avant tout, être convaincu de son utilité économique et sociale"

(J.P. Polinière, °réf.19, p.15)

Nous vivons à l'âge de la science et de la technologie. Cette ère ne fait que commencer ; cependant la vie de la plupart des êtres humains s'en trouve déjà profondément modifiée, pour le meilleur ou pour le pire. Depuis une quinzaine d'années on parle de la "crise de l'information", de l' "explosion de l'information", du "flot d'informations" qui circulent, du "besoin d'une attitude rationnelle pour maîtriser ce phénomène si on veut garder du temps pour exploiter cette masse d'information (réf. 26, p. 13).

La documentation apparaît comme le seul moyen de rationaliser la meilleure exploitation du plus grand nombre possible de documents.

D'autre part, le nombre de chercheurs qui désirent suivre ce rythme révolutionnaire d'accroissement d'informations, et qui veulent être toujours informés de ce qui paraît sous forme de livres ou de revues, de comptes rendus de congrès, de rapports d'études, et de toute autre sorte de moyens d'information scientifique et technique, se développent à un rythme très rapide. Et comme il est impossible à un chercheur de satisfaire totalement ses besoins scientifiques pour plusieurs raisons : temps, coût, difficultés d'accès, etc..., il y a la nécessité de trouver un moyen qui assure aux chercheurs leurs besoins d'information. Ce moyen a été depuis longtemps, la bibliothèque.

Aujourd'hui la bibliothèque seule ne répond plus qu'aux besoins d'une minorité de chercheurs. Désormais, c'est le centre de documentation qui assume la mission de l'ancienne bibliothèque, qui consiste à collecter les documents, à les stocker, les traiter, et les diffuser aux utilisateurs.

Avec le changement révolutionnaire de la technique, les sociétés changent aussi. "L'enseignement ne peut rester l'outil artisanal qu'il était, puisqu'il ne répond plus aux besoins sociaux, pédagogiques et psychologiques exprimés par la nouvelle société scolaire" (DELANNOY, réf.10, p. 5)

L'enseignement aujourd'hui est appelé à évaluer ses techniques de communication, à réformer ses programmes, ses méthodes d'enseignement et à créer dans les établissements scolaires les moyens qui aident à améliorer sa qualité, à faciliter l'autoinstruction chez les élèves et l'éducation permanente.

Dans l'école traditionnelle, l'élève avait un maître qui seul était chargé de son "instruction". Dans l'école d'aujourd'hui, c'est toute une équipe qui est à la disposition de l'élève pour le conseiller le guider, lui fournir les documents. C'est le chercheur de demain, l'école doit lui apprendre à découvrir et rassembler l'information, à l'interpréter et à l'évaluer, à la collectionner et à l'utiliser. Le maître c'est "une ressource parmi d'autres, il dispose par sa formation d'un certain capital de connaissances dans la discipline qu'il est chargé d'enseigner, il constitue une source d'information au même titre que les autres sources d'information mises à la disposition des élèves". (BIREAUD, réf. 10, p. 12).

L'école d'aujourd'hui devrait être équipée de tous les moyens dont les élèves et les enseignants ont besoin, et en priorité d'une bibliothèque, parce que la bibliothèque est le complément essentiel de l'enseignant, elle est l'outil fondamental dans l'application de toute méthode pédagogique innovatrice.

Et malgré le rôle important de cet organisme dans le corps de l'établissement scolaire, on trouve encore des écoles sans bibliothèque, il y a encore des bibliothèques dans les salles de récréation, dans les

corridors, dans les bureaux de la direction de l'école ; et il y a toujours l'absence du bibliothécaire spécialisé. Il n'est pas suffisant de posséder un diplôme d'enseignement pour savoir organiser une bibliothèque scolaire et en faire un outil pédagogique au service des étudiants et des enseignants. Une bibliothèque n'est pas un lieu tranquille pour les enseignants qui veulent se reposer, elle n'est pas seulement un service de prêt de quelques livres. Une bibliothèque scolaire aujourd'hui, c'est un centre de documentation, c'est un organe fondamental dans l'établissement scolaire, c'est un "coeur pédagogique et éducatif qui bat en accord avec le coeur administratif et enseignant, c'est un lieu de rencontre entre élèves, personnel administratif, enseignant, éducateurs, parents des élèves, etc..." (Réf.20, p. 261)

Nous irons plus loin, et nous disons avec Marcel Sire : "L'établissement scolaire est un 'centre de documentation' avec quelque chose autour, comme un être vivant d'un rang supérieur et quelque chose autour d'un coeur et d'un système nerveux, et qu'il ne vit que par eux" (SIRE, réf. 20, p. 316).

Un tel centre n'est pas un dépôt, un conservatoire inerte ; il est un organe vivant qui par ses pulsations, fait vivre l'organisme auquel il appartient ; il est un centre de circulation, d'échanges, de communication, de production, de diffusion, d'information pédagogique. Et "le jour où les autorités et la majorité des enseignants auront compris le véritable rôle du Centre de documentation dans un établissement scolaire, c'est à partir de ce jour que l'école disposera de la plupart des éléments pour une authentique école active" (DEMERS, réf.12, p.36).

Dans ce contexte, nous croyons à la nécessité de la création d'un service de documentation et d'information pédagogique au Liban. Ce service sera chargé d'implanter des centres de documentation dans tous les établissements de l'enseignement au Liban.

Ce service se situe donc dans "un plan d'ensemble pour le développement de l'éducation au Liban".

Notre démarche dans ce présent travail sera la suivante :

Dans un premier chapitre, nous définirons les termes les plus souvent employés dans ce présent travail.

CHAPITRE I

LA DOCUMENTATION ET L'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

1 . La Documentation pédagogique

Les termes documentation et information ont acquis actuellement une place privilégiée dans le domaine des sciences de l'information, et pourtant, les milieux scientifiques n'arrivent pas dans la plupart des cas à se mettre d'accord sur la signification de ces mots.

Nous essayerons ici, dans cette tentative de définition, de choisir les définitions, qui, sans satisfaire tout le monde, pourront correspondre à leur signification dans ce présent travail.

1.1. Qu'est-ce qu'un document ?

Le sens étymologique du mot document, selon le dictionnaire, est "Tout renseignement écrit servant d'information ou de preuve" ou "tout objet pouvant servir de preuve, de renseignement" et encore "enseignement reçu sous forme de leçon". Comme on peut le remarquer le document a plusieurs définitions selon son emploi. Au sens juridique, par exemple, c'est tout renseignement servant de preuve. Mais nous adopterons dans le domaine de la pédagogie, la définition donnée par Marcel Sire qui appelle document "Toute chose qui existe et qui est l'objet d'une intention quand elle est retenue et traitée 'en vue de...' " (Réf.20, p. 39-57).

Cet "en vue de..." est de toute première importance ; car en dehors de cette existence, la "chose" ne peut être considérée comme document que lorsqu'elle peut donner une réponse à une question posée.

En ce sens, on peut considérer le document comme une source d'information ou un support d'information. Il peut être sous différentes formes, livre, revue, article, texte, photo, image, diapositive, film, plan, tableaux statistiques, disque, cassette, etc...

1.2. Qu'est-ce qu'une documentation ?

La définition simple de la documentation est : "C'est un ensemble

de documents". Mais il faut préciser que : "si ces documents sont réunis en une documentation, c'est en vue d'une exploitation ; ils seront donc apparentés et leur ensemble sera organisé" (Réf.20, p.57)

Autrement dit : La documentation est une activité qui consiste à "rendre accessible le contenu des documents en tant que faits et chiffres, et à ordonner ces faits et chiffres en vue de leur recherche et de leur présentation". (Réf.22, p. 20). L'activité documentaire c'est donc : la recherche, la sélection, la collecte, le classement, l'analyse, l'indexation et la conservation des documents en vue de la diffusion des informations qui se trouvent dans les documents aux utilisateurs qui ont besoin de ces informations.

Aujourd'hui, la documentation devient une technique, une discipline scientifique, comme dit J. Chaumier: "La documentation est devenue une discipline scientifique, avec ses techniques et méthodes propres. Elle fait appel à des sciences comme la linguistique, les mathématiques, l'informatique. Elle possède sa propre littérature" (Réf.8, p.11)

1.3. Qu'appelle-t-on documentation pédagogique ?

Peut-on parler d'une documentation pédagogique ? Cette question se pose souvent et sous plusieurs formes : En quoi l'acte éducatif peut-il créer des besoins d'ordre documentaire ? qui éprouve ces besoins ? Le maître seul ? l'élève seul ? ou les deux simultanément ? Et quels moyens documentaires, quels documents faut-il prévoir pour satisfaire ces besoins ? Comment les collecter ? Comment les stocker ? Comment les traiter afin d'en sortir une information adaptée aux besoins des usagers, comment diffuser cette information ?

Il est évident que la nécessité de la documentation dans les domaines des sciences précède celle de tous les autres domaines. Avec les scientifiques, la documentation devient une science. Mais "dans la période qui suit la seconde guerre mondiale, le développement de la documentation et des techniques documentaires s'accélère et ce, dans tous les domaines" (RÉCHAUMIER, Réf.8, p. 8)

Aujourd'hui, la documentation ne limite pas sa clientèle aux scientifiques, elle s'adresse en fait à tous ceux qui désirent tenir leur connaissances à jour, chercheurs, enseignants, étudiants, chefs

d'entreprise, etc...

Dans le domaine de la pédagogie, le besoin de la documentation devient indiscutable, car, suivant Marcel Sire : "L'acte éducatif peut, pour son accomplissement, créer des besoins, et des moyens documentaires peuvent, sans doute, être nécessaires à la satisfaction de certains d'entreux" (Réf; 20, p. 13).

Dans l'école moderne, l'élève, l'enseignant, sont tous les deux des chercheurs, ils ont besoin de la documentation. Et nous disons avec Einstein que "l'éducation, ce n'est pas accumuler une multitude de faits hétéroclites, c'est former l'esprit à pouvoir penser des choses qui ne s'apprennent pas dans les livres" (Réf. 20, p. 17). L'école doit aider chacun de ses élèves, à devenir un homme, à prendre la responsabilité de définir sa propre fin, à devenir le vrai chercheur et le créateur de demain. Et c'est par le Centre de Documentation d'un établissement scolaire, que l'élève pourrait acquérir les moyens d'être chercheur, en utilisant les informations disposées dans le Centre.

1.4 Comment peut-on définir un Centre de Documentation ?

L'UNESCO définit le centre de documentation comme étant :
"un organisme qui a pour tâches :

- 1 - de sélectionner, d'acquérir, de stocker et de recherche, sur demande, des documents déterminés ;
- 2 - de signaler des documents, d'en faire des résumés analytiques et d'en tirer des extraits, de les indexer ;
- 3 - de diffuser des documents en réponse à des demandes portant sur des documents ou sur leur contenu (cité par POLONIERE, Réf.19, p. 30).

Nous aurons l'occasion de reparler de chaque tâche dans les chapitres suivants. Mais nous mentionnons dès maintenant, que le centre de documentation pédagogique est un organe qui remplace dans l'établissement scolaire la bibliothèque traditionnelle. C'est un Centre de documentation spécialisé dans l'enseignement et pour l'enseignement. C'est un centre qui a pour mission de conduire et aider les recherches fondamentales ou appliquées concernant les enseignements, à tous les niveaux, et pour élaborer et diffuser une documentation sur le contenu des enseignements et sur la pédagogie (BACONNIER, réf. 2, p. 1).

1.5. Qu'est-ce qu'un documentaliste ?

"Dire documentaliste c'est tout dire et rien dire" disait M. Dewèze.

Certes, un documentaliste c'est la personne qui accomplit la mission de la documentation. Mais, qui est-ce ? Est-ce que c'est un bibliothécaire ? est-ce que c'est un chercheur ? est-il un spécialiste dans la documentation ou dans le domaine de la spécialisation des utilisateurs de son centre ?

Jusqu'à notre temps, le documentaliste n'a pas une identité spécifique. Dans quelques centres de documentation, ce sont des techniciens des ingénieurs, des médecins, des chercheurs spécialistes. Dans les autres centres, ce sont des spécialistes dans la documentation ou des bibliothécaires.

A ce propos, M. DEWEZE dit "comme dans la traduction, le spécialiste est nécessaire pour mieux faire la traduction ; car on ne traduit bien que si on connaît bien la question ; un documentaliste, c'est la même chose. La spécialisation est préférée. Il est plus facile à un technicien d'apprendre la documentation dans son domaine et non l'inverse. Donc la formation doit être d'abord technique puis en documentation pratique" et il ajoute "on ne peut traiter l'information dont on ne connaît pas la substance (Réf. 13, p. 18).

Au niveau des établissements scolaires le problème a été résolu dans quelques pays comme la France qui a élaboré un statut pour les personnels de documentation dans lequel le documentaliste sera recruté du corps enseignant par un concours suivi d'un stage (Décret n° 7210 du 30.10.1972).

Même si le problème de la spécialisation du documentaliste est résolu d'une manière ou d'une autre, peu importe, parce qu'un documentaliste ce n'est pas seulement un diplômé scientifique ou documentaire. Un documentaliste est un missionnaire d'information., car comment peut-il, accomplir sa mission, s'il n'a pas les qualités suivantes :

- avoir le sentiment d'utilité
- avoir le souci d'apporter aux utilisateurs une information complète, précise et rapide ;

- avoir une attitude active : il transmet ; il n'attend pas que les usagers viennent à lui, il va vers son public.
- avoir le goût du contact humain
- avoir intérêt pour la participation au grand oeuvre de la diffusion des connaissances
- avoir la curiosité pour résoudre des cas difficiles de recherches d'informations peu accessibles
- ne pas réagir en "petit fonctionnaire" soucieux seulement de limiter son service aux seules ressources existant dans son centre
- être un animateur aimable, efficace, diplomate, disponible avec tous les utilisateurs.
- avoir toujours les mains tendues pour aider tous ceux qui sollicitent son recours (Réf. 20, p. 203 ; Réf. 27, p.71)

Certes, il n'y a pas de diplômes pour toutes ces obligations, mais elles sont également importantes comme les diplômes techniques.

Et un bon documentaliste, c'est le documentaliste qui aime son travail, et qui arrive à accomplir les tâches de la documentation. Un documentaliste, il faut bien choisir.

2. Qu'appelle-t-on Information pédagogique ?

Nous sommes arrivés à un moment où la science domine la vie de tous les êtres humains ; pour cette seule raison, la matière première dont elle se nourrit - à savoir l'information, les données - est d'une importance vitale pour la société mondiale"

(UNISIST, Réf.24, p. 14)

Le phénomène de l'information, à l'heure actuelle prend beaucoup d'ampleur. Il existe dans toutes les branches du savoir et pour tous les types de documents publiés ou non.

Le besoin d'information est une caractéristique de la société humaine, c'est un besoin pour la vie, pour le développement, pour le progrès de l'humanité. M. DEWEZE disait "L'information c'est la vie". "La Société ne peut vivre et se développer qu'en échangeant un minimum d'information" (Réf. 13, p. 7-8).

2.1. Comment peut-on définir l'information ?

Dans cette étude, nous entendons "information" comme désignant des renseignements ou des connaissances nouvelles communiquées d'un émetteur, ou producteur ou source, à un récepteur ou usager (Réf.22, p.20).

L'information peut donc exister dans toutes les branches du savoir. Seul le dispositif servant à assurer l'information diffère d'une institution et d'un domaine à l'autre.

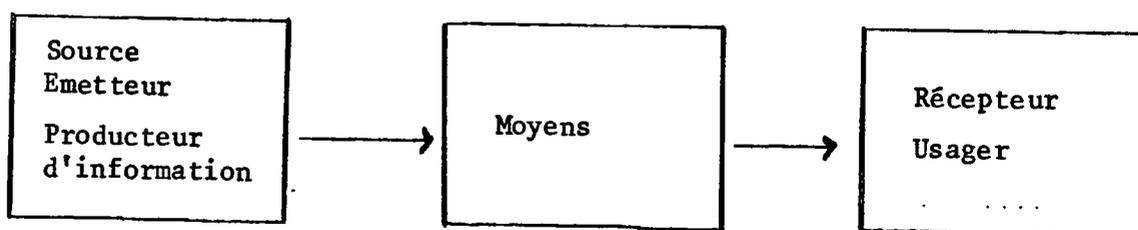
Dans le domaine scientifique et technique l'information peut être définie comme étant l'élément symbolique utilisé pour communiquer la "connaissance" scientifique et technique, quelle que soit sa nature (numérique, textuelle, iconique, etc...), son support matériel, sa forme de présentation, etc..." (UNISIST, Réf. 24, p. 168).

Certains auteurs ont défini aussi l'information comme étant une "marchandise". Donc c'est un produit comme un autre. Elle a un prix, un fournisseur, un client et un marché. La valeur marchande de l'information exige le prix que l'usager doit payer pour l'obtenir. Ce qui explique aujourd'hui le développement des "entreprises d'informations" qui pratiquent le commerce d'information, et s'efforcent de répondre à des questions de ce genre : "Quels types d'information les gens achèteraient-ils s'ils étaient disponibles ? C'est le cas des banques et des bases de données qui sont considérées comme de "Super-Marché" de l'information de nos jours.

Il est utile de préciser que si l'information est une marchandise, elle est d'un genre très particulier. Par exemple, des informations peuvent être transmises de (x) à (y), sans que le fournisseur (x) s'appauvrisse ; Parallèlement, le client récepteur (y) ne se sera guère enrichi s'il ne parvient pas à utiliser les informations acquises.

La communication ou la circulation d'informations demande des moyens de transport d'information, des réseaux et des marchés d'information.

SCHEMA DE L'ACTE INFORMATEUR



2.2. Comment peut-on donc caractériser l'information pédagogique ?

Marcel Sire, aussi, considère l'établissement scolaire comme une entreprise d'enseignement. L'élève, le maître, tous deux ont besoin d'information. Des informations sur l'enseignement et pour l'enseignement. Mais l'information pour se transmettre exige la documentation, elle exige des centres de documentation, dans lesquels les élèves et les maîtres deviennent nécessairement des clients assidus. Il ne peut s'agir que d'un Centre de Documentation spécialisé correspondant à la nature des besoins de ses usagers, dans lequel on collecte toutes sortes d'informations pédagogiques. Ces informations peuvent être "passives : renseignement, consultation des documents, prêt, vente, reproduction, ou actives : représentations, expositions, conférences, journées d'information, publications, émissions de radio, télévision, laboratoires de langues vivantes, etc..." (BACONNIER, Réf.2, p. 149).

Enfin, l'information pédagogique peut avoir plusieurs formes :

- Elle peut être brute (texte, ouvrage, communication téléphonique, question)
- Elle peut être élaborée (Catalogue, stage, etc...)
- Elle peut être générale ou spécialisées.
- Elle peut être directe sans intermédiaire comme elle peut être indirecte (projection, lecteur fiche, etc...)
- Elle peut être individuelle ou collective, gratuite ou onéreuse)

(BACONNIER, Réf. 2, p. 145-146)

Dans un établissement scolaire, est-il un moyen autre que le centre de documentation qui pourrait procurer et diffuser ces informations ?

Pour terminer ce chapitre de définitions, il y a deux questions auxquelles on doit nécessairement répondre lorsqu'on parle de l'information pédagogique. La première c'est de connaître quels sont les utilisateurs de l'information pédagogique ; la deuxième c'est de savoir quelle est le rôle de l'information pédagogique dans le changement des "cadres pédagogiques" et dans l'évolution de l'enseignement ?

3. Les Utilisateurs de l'information pédagogique et leurs besoins.

La raison d'être des centres et services de documentation et d'information sur l'éducation est de fournir aux différentes catégories d'utilisateurs les informations dont-ils ont besoin.

Dans l' "entreprise" éducation, on peut distinguer plusieurs catégories d'utilisateurs des informations sur l'éducation et pour l'éducation ; les principales catégories sont les suivantes :

3.1. Les responsables de la politique générale et de l'administration et les planificateurs de l'éducation.

Cette catégorie d'utilisateurs a besoin d'un éventail d'information beaucoup plus large que d'autres catégories d'utilisateurs, ayant besoin non seulement de données sur l'enseignement, mais aussi des données démographiques, économiques, statistiques et autres, qui débordent souvent le cadre national. Ces utilisateurs, ayant peu de temps pour puiser aux sources primaires directes d'information, il leur faut de l'information traitée, groupée, organisée, des rapports de synthèse plutôt que de données brutes.

3.2. Les enseignants et les administrateurs des établissements scolaires

Cette catégorie d'utilisateurs a besoin de toutes les publications de caractère théorique, des rapports de comité de l'éducation, des projets de loi sur l'éducation, des instructions, des règlements admi-

nistratif, d'informations concrètes en rapport avec leur travail quotidien et concernant par exemple, les méthodes pédagogiques, les moyens audio-visuels, l'expérience d'autres enseignants.

3.3. Les élèves

La tâche fondamentale de tout établissement d'enseignement consiste à apprendre aux jeunes enfants à lire, écrire, compter, etc... et à penser. L'établissement scolaire est une partie de l'environnement total de l'élève qui forme l'école parallèle la plus générale. Le but de l'école est d'apporter les informations ; les connaissances, aux élèves, "Tout particulièrement des connaissances de base nécessaires à une compréhension suffisante, bien qu'élémentaire, des faits complexes des réalités quotidiennes" "A l'école, l'acquisition des informations est sans doute favorisée, même provoquée, même imposée, toujours contrôlée". "L'école tentera de mettre un peu d'ordre dans le désordre de ces acquisitions extra-scolaires, de les relier entre elles et de combler du mieux possible les inévitables lacunes" (SIRE, Réf. 20, p. 18). Bref, les élèves des écoles d'aujourd'hui doivent apprendre à découvrir et rassembler l'information à l'aide de l'établissement scolaire qui joue le rôle de sélection des informations répondant aux besoins de leurs élèves et de la diffusion de ces informations d'une manière organisée selon les besoins pédagogiques et les psychiques de ceux-ci.

3.4. Autres utilisateurs : parents des élèves, chercheurs, pédagogues, etc.

A chaque type d'utilisateurs correspond un ensemble de besoins variés et spécifiques que nous ne pouvons pas recenser entièrement dans ce travail.

4. L'Information joue-t-elle un rôle dans le changement des "cadres pédagogiques" et dans l'évolution de l'enseignement ?

Bien sûr oui ! Sinon comment peut-on comprendre les réformes de l'enseignement durant les années ? La société évolue, les sciences évoluent, les techniques de communication progressent, les cadres pédagogiques ne peuvent pas être constants. C'est l'explosion de l'information qui a conduit à l'explosion des Bibliothèques, à la naissance des techniques documentaires, aux centres de traitement

d'information.

L'innovation dans les méthodes et dans les programmes de l'enseignement a conduit à la naissance d'un rôle nouveau pour l'école. Même l'architecture de l'école traditionnelle a changé. "Cette rénovation pédagogique s'appuie sur une notion nouvelle, celle de l'éducation globale qui, au delà de l'acquisition de connaissances, fait place à la culture ; au delà de l'enfant, se prépare un citoyen actif, au delà de l'élève s'éveillent en l'être des possibiligés pour épanouir sa personnalité. Cette notion d'éducation globale va de la maternelle à l'Université, de l'école au foyer familial, et au Centre de loisirs tout au long de la vie" (BACONNIER, Réf. 2, p.166). Tous ces changements, ne sont-ils pas les conséquences de la circulation de cette masse d'informations pédagogiques et au moyen des techniques documentaires ?

==:==:==:==:==:==:==:==:==

CHAPITRE II

LA POLITIQUE NATIONALE D'INFORMATION PEDAGOGIQUE

Si nos établissements scolaires cherchent à se transformer, parce que le monde change et que la mutation de la civilisation entraîne inévitablement une mutation de l'éducation et une mutation des attitudes pédagogiques, est-il possible que ce changement se réalise, conformément au progrès de toute la société, et au niveau national, sans la présence d'une politique nationale d'information ? Une politique qui analyse les besoins de la nation, qui planifie au niveau national les systèmes de la documentation et d'informatinn scientifiques, techniques, économiques, sociaux et pédagogiques, qui coordonne entre tous les organismes qui traitent l'information au niveau national, régional et international ? Sans cette politique, comment peut-on éviter les doubles emplois dans certains domaines, et les lacunes dans d'autres ? Sans cette politique, comment peut-on s'assurer de l'efficacité des organismes qui traitent l'information pour le progrès de toutes les classes et de tous les secteurs du pays ?

"Qui dit information, dit pouvoir", disait J.-P. POLINIÈRE (réf. 19, p. 7), et qui dit pouvoir, dit politique aussi. "Le droit à l'information est pour l'homme aussi fondamental que le droit au travail, à la justice, à la liberté. Car l'information, c'est la liberté, c'est un instrument d'indépendance" (BEWAZE, réf. 13, p. 9). Cette importance qu'occupe l'information dans la vie sociale montre la nécessité d'une politique nationale d'information.

Consciente de cette importance que revêt l'information, et au besoin d'une politique nationale d'information, l'UNESCO presse les Etats membres :

- 1°) "de passer en revue au plus haut niveau les dispositions prises sur le plan tant national qu'international, pour assurer l'accès à l'information" ;
- 2°) "d'élaborer des plans d'amélioration pour une politique nationale d'information".

"C'est pour atteindre cet objectif qu'a été mis au point le cadre conceptuel que, par souci de brièveté, on désigne par le sigle NATIS" (systèmes nationaux d'information) (Réf. 18 NATIS p. 1).

Dans une autre initiative, l'UNESCO s'adresse aux personnes qui ont la responsabilité des décisions, en leur expliquant pourquoi une politique d'information est nécessaire, insiste sur la nécessité d'évaluer la situation nationale et expose la manière d'établir le plan relatif à l'information et de mettre au point et présenter le projet de NATIS (systèmes nationaux d'information). (voir réf. 18).

Au moment où, sur le plan national et international, on prend conscience de plus en plus largement de la valeur de l'information, les responsables politiques doivent faire en sorte que les connaissances professionnelles et spécialisées du monde entier soient complètement et convenablement utilisées pour guider l'évolution dans tous les domaines et d'abord dans l'Education nationale.

Confronté à ce problème d'information, comment le Liban agit-il ?

Depuis quelque temps, le Liban se préoccupe plus systématiquement et plus activement de la recherche scientifique et technique, de la recherche économique, sociale et pédagogique.

En 1962, un conseil national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) a été créé au Liban. Ce conseil a été chargé de deux missions : l'une, consultative, l'a conduit à rédiger les notes relatives à la politique scientifique, et à préparer un plan général qui caractérise cette politique. La seconde mission, est exécutive, et consiste à promouvoir et à encourager la recherche fondamentale et appliquée dans les sciences exactes et naturelles, en excluant, par conséquent, les sciences sociales et humaines et pédagogiques. (Réf. 1, p. 1-2).

En 1972, un centre pédagogique de recherche et de développement a été créé. C'est une direction générale placée sous l'autorité du ministre de l'Education nationale. Ce centre est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Il a pour mission :

- 1°) d'effectuer et soutenir les recherches pédagogiques.
- 2°) d'assurer la formation initiale et permanente des enseignants (recyclages, stages, écoles normales, bourses d'études à l'étranger, etc...).

3°) de contribuer à l'élaboration des manuels scolaires.

4°) de réformer les programmes de l'enseignement au Liban.

Jusqu'à présent, il n'est pas facile de se rendre compte des résultats de ces deux organismes, étant donné le manque de documents. Mais on peut constater que c'est, sans doute, l'octroi des bourses de formation à l'étranger qui représente l'activité principale de ces deux centres, auxquels il faut ajouter l'édition des manuels scolaires primaire et moyen, pour quelques matières d'enseignement, qui a été accomplie par le centre pédagogique de recherche et de développement.

Depuis peu, le Liban s'intéresse de plus en plus à la documentation, à la bibliothéconomie, à l'archivage. Des cours à différents niveaux ont commencé d'être donnés dans les lycées depuis 1972 et à l'université libanaise, à l'Institut d'information et de documentation depuis 1978.

Mais malgré tous ces efforts, une grande lacune reste au niveau national, c'est la documentation et l'information. Ces deux mots, dans le sens qu'ils prennent aujourd'hui dans le monde entier, sont presque ignorés jusqu'à présent au Liban. On peut dire encore, que les efforts effectués pour la réorganisation des archives et des bibliothèques au Liban reflètent une sorte de confusion entre ces deux mots et souvent on parle en même temps de l'archivage, bibliothéconomie et documentation. Les bibliothèques actuellement sont seules, les organismes qui s'occupent de l'information, comme c'est le cas des bibliothèques universitaires et la bibliothèque nationale.

D'où la nécessité de mettre en évidence l'importance de l'information et de la documentation, en particulier dans le domaine pédagogique, et la création d'un service national de documentation et d'information pédagogique (S.N.D.P.) qui a pour mission d'élaborer une politique nationale pour la circulation de l'information et la création d'un réseau de centres de documentation dans les différents établissements pédagogiques (écoles, universités, administrations, etc.)

Dans un troisième chapitre, nous allons essayer de développer le rôle de ce service. Mais nous devons au préalable déclarer qu'il nous est impossible de faire des propositions complètes, car nous

CHAPITRE III

MISSIONS D'UN SERVICE NATIONAL DE DOCUMENTATION AU LIBAN

Les établissements de l'enseignement au Liban, dans la mesure où ils évoluent et touchent un public de plus en plus large, doivent tenir compte des processus d'information.

En fait, le Liban ne consacre qu'une faible part de ses ressources nationales à la production, au rassemblement et à la diffusion d'informations sur l'éducation (c'est-à-dire à la documentation pédagogique), à cause de l'infinie diversité des besoins qui se trouvent en concurrence. En outre, le domaine de l'information pédagogique est complexe et il est difficile d'y apporter des améliorations rapides. Cela ne veut pas nier les grands efforts effectués dans ce domaine. Il suffit de mentionner que le Liban consacre entre le 1/6 et le 1/5ème du budget national de l'Etat pour l'éducation.

Notre présente étude a pour objet, non seulement d'attirer plus vivement l'attention sur le rôle décisif que l'information peut jouer dans l'amélioration des systèmes d'enseignement, mais aussi, de chercher un moyen qui pourrait assurer un meilleur développement de l'enseignement au Liban.

Le Ministère de l'Education Nationale est invité à donner une grande importance au rôle fondamental que l'information peut occuper dans le développement de l'enseignement, en créant un service national de documentation pédagogique (S.N.D.P.).

1 . MISSIONS DU SERVICE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

Ce service aurait pour mission :

- 1.1. d'accomplir les tâches d'un centre sectoriel de documentation spécialisée dans le domaine de l'éducation.

- 1.2. d'élaborer et exercer une politique nationale d'information pédagogique et de coordonner avec les autres organismes documentaires au niveau national, régional et international.

1.3. Organiser, créer et orienter des centres de documentation dans les établissements scolaires et d'aider à la création des centres semblables dans l'université libanaise et dans le centre pédagogique de recherche et de développement.

1.4. Aider à la réorganisation de la bibliothèque nationale.

1.1. LES TACHES DOCUMENTAIRES :

Dans le domaine de la documentation le "S.N.D.P." accomplit les tâches suivantes :

11.1. - La collecte : il sélectionne, recherche et recueille des documents pédagogiques sous différentes formes, livres, revues, brochures, notes d'information, cartes, schémas, statistiques, diapositives, films techniques ou économiques, disques, etc...

11.2 - Traitement : Il indexe, analyse, classe suivant une classification les documents collectés et il les expose dans une bibliothèque accessible aux utilisateurs,

11.3.- Il diffuse aux utilisateurs les informations sous forme de documents primaires ou secondaires.

11.3 - Il publie des catalogues collectifs, des bulletins de sommaires analytiques et signalétiques concernant les documents pédagogiques.

11.5 - Il met à sa disposition un service de reproduction et des lecteurs pour microfiches, microfilms, etc.

1.2. RÔLE DU SERVICE DANS L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'INFORMATION PEDAGOGIQUE ET "COORDINATION".

L'information pédagogique est un élément du système d'enseignement où fait partie d'un système d'information qui embrasse d'autres domaines.

La mission du service (S.N.D.P.) doit porter d'abord sur la façon dont le gouvernement perçoit l'information pédagogique et ainsi

la manière dont les autorités responsables envisagent le service d'information de cet ordre par rapport à l'ensemble des politiques, objectifs et besoins nationaux pour qu'il arrive à soutenir une politique éducative et pour qu'il puisse coordonner avec les autres organismes nationaux, régionaux et internationaux.

1.3. CREATION DES CENTRES DE DOCUMENTATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La mission fondamentale du S.N.D.P. est de faire évoluer l'enseignement, d'aider à l'application des nouvelles méthodes éducatives, de diffuser auprès des élèves et des enseignants l'information sur l'enseignement et pour l'enseignement. Le centre de documentation dans un lycée est le meilleur moyen pour diffuser ces informations.

D'où l'importance de l'action du service S.N.D.P. pour favoriser la création et l'orientation de ces types de centres, soit dans la formation des documentalistes-bibliothécaires, soit dans les équipements. La priorité de la création peut être donnée aux écoles qui ont des bibliothèques. Ces bibliothèques scolaires seront un noyau du centre de documentation, car une bibliothèque scolaire est une bibliothèque spécialisée et elle ne peut être qu'un centre de documentation.

Cet ensemble de cellules documentaires scolaires seront les noeuds de connexion dans un réseau de communication d'informations pédagogiques orienté par le service S.N.D.P. qui forme le point de convergence dans ce réseau.

Le service doit encore aider à la création des unités documentaires dans l'université et ses différentes facultés, dans le centre pédagogique et dans les écoles normales.

Avec tous ces centres, on peut constituer un réseau national d'information qui assurerait la circulation des informations à tous les établissements de l'enseignement.

Certes, pour accomplir cette mission, il faut surmonter beaucoup d'obstacles. Nous pouvons en citer quelques uns :

- 1°) l'ignorance du rôle de la documentation chez les utilisateurs,

2°) les habitudes déjà acquises par les utilisateurs qui ne souhaitent pas changer.

3°) Quelquefois, les utilisateurs, malgré leurs besoins, ont peur de se montrer ignorants.

1.4. LA REORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

La bibliothèque nationale au Liban est la seule qui porte ce nom ~~au Liban~~ où il n'y a ni bibliothèques régionales, ni municipales. Cette bibliothèque est un conservatoire culturel très riche. Elle a besoin d'une réorganisation totale. Le service pourrait prendre à sa charge cette mission pour qu'elle devienne un noeud fondamental dans le réseau de circulation d'informations.

2. LE PERSONNEL

La bonne marche d'un service national de documentation pédagogique exige un personnel qualifié et spécialisé ayant reçu une formation analogue à celle qui est requise d'un personnel de tout service spécialisé d'information et de documentation. D'où se pose le problème de formation du personnel dans ce domaine. Le problème de la formation a été longuement débattu tant au niveau des centres nationaux qu'au niveau des centres spécialisés et scolaires.

De l'avis général, l'idéal serait que le personnel du service national en question ait reçu une formation spécialisée à la fois dans le secteur de l'enseignement considéré et dans les techniques des disciplines normalement enseignées dans les cours destinés à la formation des documentalistes à l'université libanaise (Institut d'information et de documentation ou dans d'autres établissements semblables à l'étranger).

Au niveau des petits centres de documentation scolaire, le personnel serait choisi parmi le corps enseignant. Le service peut organiser des stages d'un ou de deux mois pour faire apprendre à ces enseignants les tâches nécessaires pour gérer leur centre de documentation.

3. LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Un service national de documentation pédagogique ne peut fonctionner que s'il est installé dans des locaux convenant à leurs activités et avec des équipements nécessaires pour son fonctionnement. Dans ces locaux, il faut prévoir des salles pour les bureaux du personnel, des salles de rayonnages qui permettent l'exposition des documents, des salles pour l'audiovisuel, pour les lecteurs, microfiches, microfilms, diapositives, etc...

Les équipements-machines posent le problème de l'entretien et nécessite la formation de techniciens pour cette tâche.

4. CREATION ET IMPLANTATION

"Il faut considérer comme des fonctions importantes de l'Etat la promotion et la responsabilité de la création et du fonctionnement d'un système de services de documentation, d'information et de bibliothèque". (Réf. 22, p. 23).

Donc, pour créer un service de documentation, il faut une décision politique de l'Etat. Il faut des législations concernant la création et le fonctionnement du service. Ce qui exige qu'une agence gouvernementale ayant les droits et obligations nécessaires en soit responsable. Elle serait appelée à déterminer les aspects fondamentaux de la gestion, de la planification et de la coordination de ce service.

Pour l'exécution de la mise en place de ce service, il faut prévoir trois étapes :

1°) une étape préparatoire. Dans cette étape, une commission préparatoire formée des représentants des différents établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, centre pédagogique, bibliothèque nationale, experts ou techniciens en documentation, serait chargée d'élaborer une étude exhaustive sur les besoins de l'enseignement, les priorités dans l'ordre de création des centres de documentation dans les différents établissements scolaires et universitaires, d'organiser un plan de formation de personnel pour le service et des stages de formation pour les autres centres.

Dans cette période, on prépare les textes institutionnels qui définissent strictement les tâches principales, la structure et la politique du service.

2°) Dans une seconde période, on commence à créer des centres de documentation dans les établissements scolaires. Le noyau administratif du service sera construit pendant cette période. Le service commence à jouer le rôle de coordinateur et de centre de convergence et d'interconnexions avec les C.D.S. (Centre de documentation scolaire) et avec les centres nationaux, régionaux et internationaux.

3°) Dans la dernière période, le service devrait avoir tous les locaux et les matériels nécessaires, tout le cadre personnel (technique et administratif) et un statut institutionnel final.

Dans cette période, le service pourrait accomplir toutes les tâches déjà mentionnées, et devenir un grand centre national de documentation pédagogique qui traiterait, gèrerait et coordonnerait les flux d'informations pédagogiques dans tout le Liban.

==:==:==:==:==:==:==

EVALUATION ET CRITIQUES

Créer un service national de documentation et d'information pédagogique ? Pourquoi faire ?

Est-ce, seulement pour le plaisir d'imiter les pays "développés" ?

Est-ce pour satisfaire aux besoins des grandes bases et banques de données occidentales ?

Est-ce pour donner satisfaction aux souhaits de l'UNESCO et pour répondre à ses recommandations ?

Est-ce pour trouver un poste ou un travail ?

Et pourquoi ne pas créer ce service ?

Est-ce parce que l'idée nous est venue de l'Europe, elle doit nécessairement correspondre à une nouvelle sorte d'exploitation coloniale ?

Est-ce que l'ignorance du rôle important que joue l'information fait perdre à celle-ci son importance ?

Entre l'enthousiasme aveugle et la méfiance totale, il y a encore une place. C'est la réalité.

Si nous souhaitons créer au Liban un service de documentation c'est parce que nous croyons qu'il existe dans notre pays un besoin réel qui existe et exige la création de ce service.

La documentation n'est pas une fin en soi, Elle est un moyen au service des usagers, elle les informe, elle enrichie leurs connaissances.

Au Liban, le problème de l'amélioration de la qualité de l'enseignement préoccupe les responsables du ministère de l'éducation nationale, qui fait tout ce qui est possible pour arriver à ce but.

Le ministère, à l'aide de son organisme administratif et le centre pédagogique de recherche et de développement, diffusent plusieurs catégories d'informations sur l'éducation (exemples : instruction, règlements, communications, statistiques, manuels scolaires, livres, etc..)

Et pourtant, nous disons qu'il est nécessaire de créer un

service documentaire. Comment peut-on donc justifier ce besoin et défendre notre insistance ?

Pour répondre à cette question, nous trouvons utile de mentionner que :

1°) La relation de "pouvoir" entre le maître et l'élève, entre l'administration et les maîtres et les élèves, forme un obstacle psychique à l'évolution et au progrès de l'enseignement. Cet obstacle existe. Il faut l'admettre. Nous ne croyons pas que nous pourrions trouver une solution à ce problème.

2°) On a souvent tendance à attribuer la lenteur de l'implantation des méthodes nouvelles dans l'enseignement au manque de préparation des enseignants, et on essaye de remédier à cette anomalie. Bien sûr c'est un facteur important, et il est toujours facile d'accuser ces victimes. Mais ne faut-il pas aussi s'interroger sur la valeur réelle du matériel mis à leur disposition. La bibliothèque, par exemple, n'est-elle pas le complément fondamental de l'application de toute méthode pédagogique ? Quel est le rôle joué par la bibliothèque dans nos écoles ? un bon pilote, c'est bien, mais que peut-il faire s'il n'a pas un bon avion ? Le maître est un moyen entre autres. Un centre de documentation est une nécessité pour aider l'élève et le maître aussi à enrichir leurs connaissances, à avoir une ouverture au monde de la connaissance.

Notre but, nous le déclarons clairement : nous souhaiterions créer un service de documentation comme étant un moyen pour aider à l'amélioration de l'enseignement au Liban.

Nous avons choisi le mot "service", nous aurions pu choisir un autre comme "centre, conseil, direction, commission" ...etc plus significatif. Car un service de documentation est un organisme mis au service des enseignants, des élèves, de l'administration et des chercheurs, etc...

Ce service est un lieu de rencontre, un foyer, une source d'informations, une banque et base de données d'informations pédagogiques.

Ce service diffère de l'administration par son rôle et ses relations avec ses usagers. Il n'est pas le cerveau qui dirige et ordonne.

Il est le coeur qui fonctionne toujours sans cesse, sans demande, c'est sa mission. Par ses palpitations, il assure la circulation du sang à tous les organes (les usagers) de l'organisme, chacun selon son besoin, sans faire de distinction entre le cerveau et les mains.

Un service national de documentation pédagogique comme nous le rêvons, serait comme le coeur dans l'organisme appelé "éducation".

Quelles informations peut-on faire circuler ?

On a déjà mentionné qu'il existe différentes catégories de documents, de supports d'information.

Nous avons déjà dit qu'il y a une partie des informations diffusées par les différents organismes administratifs. Le service diffuse encore ces informations. Il ne s'agit pas de double emploi, mais il y a une différence dans les deux cas. Le service diffuse après traitement et normalisation de ces informations. Mais une grande partie des informations ne sont pas diffusées par aucun moyen, comme les revues, les articles, les compte-rendus de congrès, les brevets, les statistiques, les travaux de synthèse, les documents secondaires et tertiaires. N'est-il pas honteux qu'un japonais puisse être informé d'un ouvrage écrit par un libanais et publié en Amérique ou en France alors qu'il reste inconnu au Liban. Au Liban, seul le hasard joue pour communiquer cette information à un spécialiste du même domaine.

L'école au Liban souffre de cette individualisme, de cette séparation qui menace l'unité du pays. Le service national de documentation pourrait briser les obstacles qui séparent les établissements scolaires non pas par la force, mais par la circulation égale des informations. Ces informations ne sont pas les ordres du sommet dirigés vers la base, elles vont dans tous les sens : interne-interne, interne-externe, externe-interne, de haut en bas et de bas en haut. L'élève, le maître sont des sources d'informations au même niveau que les autres.

Un tel service peut collaborer avec le centre pédagogique de recherche et de développement avec la direction de l'enseignement secondaire, primaire, technique et l'université libanaise pour collecter tous les documents qui intéressent les élèves, les maîtres, l'administration et toute l'entreprise "EDUCATION".

Ce service, qui anime les relations avec tous les usagers, qui les informe sans exercer sur eux un pouvoir hiérarchique, n'est pas nécessairement un centre comme le C.N.D.P. en France par exemple qui a des possibilités de financement et de personnel qui dépassent nos possibilités. On estime qu'on commence avec un noyau qui s'enrichit avec le temps pour répondre à tous nos souhaits et à tous les besoins de l'éducation.

Tel est donc le contexte dans lequel se situera notre analyse des avantages et des contraintes imposées par la création du service national de documentation pédagogique que nous avons proposé.

Les avantages que nous avons évoqués au cours de notre étude peuvent être résumés de la manière suivante :

1. Le service aiderait à la création et à la gestion d'un réseau national de centres de documentation dans tous les établissements d'enseignement au Liban. Ce réseau faciliterait la transmission de l'information pédagogique entre les différents établissements dont nous venons de parler, et en même temps entre les enseignants, les élèves et l'administration.

2. Il assumerait une fonction de coordination avec les autres centres de recherche et de documentation au niveau national libanais, régional arabe et international. Le contact avec ces organismes aiderait à l'amélioration de l'enseignement au Liban.

3. Il contribuerait à l'élaboration d'une politique nationale d'information pédagogique qui ferait partie d'un plan national général d'information.

Ces remarques pourraient donner l'impression que la création d'un tel service ne présente que des avantages. Mais, en effet, il semble que ce service reflète une centralisation comme celle de l'administration publique, à savoir qu'elle devient elle-même un obstacle majeur à la circulation d'informations pour les raisons suivantes :

1. La centralisation du pouvoir :

Ce service pourrait devenir un centre de pouvoir ne réalisant que ses propres buts. Il risque d'intervenir dans l'orientation et dans la politique des autres administrations, ce qui entraînerait nécessairement des attitudes hostiles de leur part.

2. La prédominance des flux verticaux d'information :

Bien que nous ayons prévu des relations horizontales entre les centres divers du même niveau et leur contribution dans la diffusion ascendante et horizontale des informations, le fait même de l'importance du volume d'informations dont dispose ce service risque d'étouffer les activités des autres centres.

3. La prise des décisions :

Etant donné la position du service au niveau des organismes administratifs centraux, qui ont une grande influence en ce qui concerne la prise des décisions politiques au niveau du sommet, il risque de devenir un service autoritaire.

Il serait peut-être utile de suggérer quelque précautions pour que notre service ne dévie pas de son itinéraire prévu. Ces précautions consisteraient par exemple :

1) à prévoir la formation d'un conseil de représentants de différents organismes faisant partie du réseau, tel que le centre pédagogique de recherche et de développement, la bibliothèque nationale, l'administration de l'enseignement technique, primaire, moyen, secondaire et l'Université libanaise.

Ce conseil discuterait la politique générale et les orientations à poursuivre et assurerait l'équilibre entre les différents éléments du réseau. Ceci empêcherait l'apparition des attitudes négatives envers le service.

2) Le rôle organisateur et directeur ayant été assumé par le conseil et le service, il n'en reste pas moins de prévoir une certaine autonomie au niveau des petits centres de documentation, pour ne pas éliminer au préalable toute initiative possible de leur part.

Enfin, il est nécessaire de prendre des précautions pour que le flux d'information ne parvienne pas seulement au service central ; ce dernier devrait aussi exploiter et diffuser les informations des petits centres et les considérer comme une source très importante entre autres.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - AUGER (D). - Liban : Politique nationale libanaise en matière de sciences sociales. Paris, UNESCO, 1968, 10 p. (Rapport distribution limité UNESCO) n° de série 932/BMS-RD/SS.
- 2 - BACONNIER (Jean). - L'évolution de la documentation et de l'information pédagogiques et les missions des centres régionaux de recherche et de documentation pédagogiques dans ces domaines. Grenoble, C.R.D.P., 1974, 217 p., Annexe 147P. Thèse de Doctorat de spécialités, Grenoble, Institut Pédagogique National.
- 3 - BERTHOUD (Edward). - Pourquoi ? Quand ? et Comment créer un service de documentation ? Rev. Documentaliste, vol 14/3, mai-juin 1977, pp. 29-34.
- 4 - BIANCHI (A.-Marie). - Un service de documentation dans une faculté des lettres et sciences humaines. Rev. Technique, Art, sciences n° 201-202, septembre, octobre 1965, pp. 111-114.
- 5 - BIANCHI (A.-Marie). - Le Centre de Documentation et de Recherches Bibliographiques. Annale de l'Université Jean Moulin 1978.
- 6 - BOUCHER (Camille). - La Bibliothèque d'aujourd'hui, Les Centres de Documentation de demain. Bul. de l'A.C.B.L.F. (Association canadienne des Bibliothécaires de Langue française), vol. XVIII, n° 1, mars 1972, pp. 1-5.
- 7 - BOUDET (M.R.). - EMERSON (L.H.S.). SOLLIAGE (Mme M.) - LIBAN : Développement de l'éducation. Paris, UNESCO, janv-Fév. 1971, 142 p. (rapport, distribution limité, UNESCO) n° de série 24.63/RMO RD/EP.
- 8 - CHAUMIER (Jacques). - Les techniques documentaires. Que sais-je. n° 1419, Paris 1974, 127 p.
- 9 - CREPEAU (Jean-Claude). - L'avenir du service des bibliothèques d'enseignement du Ministère de l'Education du Québec. Bul de l'ACBLF (Association canadienne des bibliothécaires de langue française). Vol. XVIII, n° 1, mars 1972, pp. 22-25.

- 10 - DELANNOY (Jean-Pierre). - Guide pour la transformation des bibliothèques scolaires en centres multimédia. Rev. Etudes et documents d'éducation n° 22 - UNESCO, 1976, 64 p. ISBN 92.3.201389.4.
- 11 - DELMAS (Brunot.F). - Liban : reconstitution des archives. Développement d'un système national. Paris, UNESCO, Oct. 1977, 24 p. (rapport à diffusion restreinte UNESCO) n° de série FMR/BEP/PEI/77/173.
- 12 - DEMERS (Jacques). - Les bibliothèques se meurent : vive les centres de documentation ! Bul. de l'A.C.B.L.E. (Association canadienne des Bibliothécaires de langue française). Vol. XVII, n° 1, mars 1972, pp. 36-48.
- 13 - DEWEZE (André). - Projet de système national d'information scientifique et technique (à la République du Zaïre). - Paris, UNESCO, 1976, 108 p. (rapport à diffusion restreinte UNESCO) n° de série : FMR/SC/STI/76/164.
- 14 - FRANZ (E.). - Liban : formation archivistique, création d'un centre de formation des archivistes, des bibliothécaires et des documentalistes. Paris, UNESCO, 1974, 32 p. (Rapport distribution limité, UNESCO) n° de série : 3050/RMO.RD/DBA.
- 15 - LOMBARD (E.j.). - Liban : Evaluation et développement des bibliothèques. Paris, UNESCO, mai 1965, 18 p. (Rapport distribution limité, UNESCO) n° WS/0565/65.CUA.
- 16 - MINISTERE DE L'EDUCATION (France) : C.N.D.P. - Memento à l'usage des responsables des centres de documentation et d'information (C.D.I.) des établissements d'enseignement de second degré. 1ère partie. Lyon, C.R.D.P., 1978, 236 p. brochure n° 8922.

- 17 - NATIS/UNESCO. - Conception et planification des systèmes nationaux d'information : Etude à l'usage des responsables gouvernementaux de la planification, Paris- UNESCO, 1976, 60 p. (copyright UNESCO COM. 76/WS/6. Original : anglais)
- 18 - NATIS/UNESCO. - La politique nationale d'information. Paris, UNESCO, 1976, 17 p. (copyright UNESCO COM. 76/WS/3).
- 19 - POLINIÈRE (J.P.). - Utilisation et amélioration des systèmes nationaux d'information dans l'intérêt du développement : quelques indications pratiques pour la définition des politiques à suivre. (projet). Paris, ONU/UNISIST, 1974, 36p. n° SC/74/WS/53.
- 20 - SIRE (Marcel). - Le document et l'information. Leur rôle dans l'éducation, sous la direction de Marcel SIRE. Paris, Librairie Armand Colin, 1975, 320 p.
- 21 - TREMBLAY (Alphance). - La bibliothèque scolaire face à la nouvelle pédagogie : Bul. de l'A.C.B.L.F. (Association canadienne des bibliothécaires de langue française). Vol. XVIII n° 1 mars 1972, pp. 25-28.
- 22 - UNESCO. - Le rôle et l'organisation d'un centre national de documentation dans un pays en voie de développement, par un groupe de travail FID/DC, sous la direction de Harald SCHUTZ. Paris, UNESCO, 1976, 230p. ISBN 92.3.201240.5
- 23 - UNESCO. - Manuel pour les systèmes et services d'information, préparé par le professeur Pauline Atherton. Paris, UNESCO, 299 p. ISBN 92.3.201457.
- 24 - UNISIST/UNESCO. - Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique, effectuée par l'UNESCO, Le Conseil international des unions scientifiques. Paris, UNESCO, 1971, 182 p.

- 25 - VALIN (E.J.P.). - Centre de Recherche du Ministère de l'Education Nationale du Liban : Panorama de l'enseignement au Liban, Paris, UNESCO, 1965, 25 p. n° HY/S/65.
- 26 - VAN DIJK (Marcel). - VAN SLYPE (Georges). - Le service de documentation face à l'explosion de l'information. Paris, édition d'organisation, 1969, 265 p.
- 27 - VAN SLYPE (Georges). - Conception et gestion des systèmes documentaires. Paris, les éditions d'organisation, 1977, 262 p.
- 28 - WILLEMIN (S.). - Liban. Développement des bibliothèques. Paris, UNESCO, nov. 1967, 10 p. (Rapport, distribution limité. UNESCO) n° série : 1612/BMS.RD/CBA.
- 29 - YOUNAN (Samia) - BEIWANNES (Dolla). - Les bibliothèques universitaires au Liban. Situation et problèmes, Lyon E.N.S.B. 1975, Note de synthèse.
-

HNNENEN

L' Hierarchie administrative

- DIRIGE - ADMINISTRATION

RELATIONS: - DONNE. ORDRES

→ du SOMMET vers la Base.

- RENSEIG.
- INSTRUC.
- TIRES - DONNÉES

ÉDUCAT. NATION.

ENSEIG. Tech. PROF.

ENSEIG. PRIM. Moy. SEC.

RECH. PED. FORM.

ENSEIG. SUP.

CNRS

DIRECT. GÉNÉR.

DIRECT. GÉNÉR.

CPAD

UNIVER.

ECO. PROF.

ECO. Tech.

BIB NAT

REN SEC.

REN PRIM. Moy.

CONS. EXP

BIB. GEN.

CONS. adm.

EC. SEC.

EC. Moy

EC. PRIM

LIV. SCOP.

ECO. NOAM.

C. Arch BIB SPES. INST.

C. Arch BIB SPES. FACUL.

Lab. Tech.

Lab.

Thés. + A.

BIA.

STAG MAIT

EPM MONT

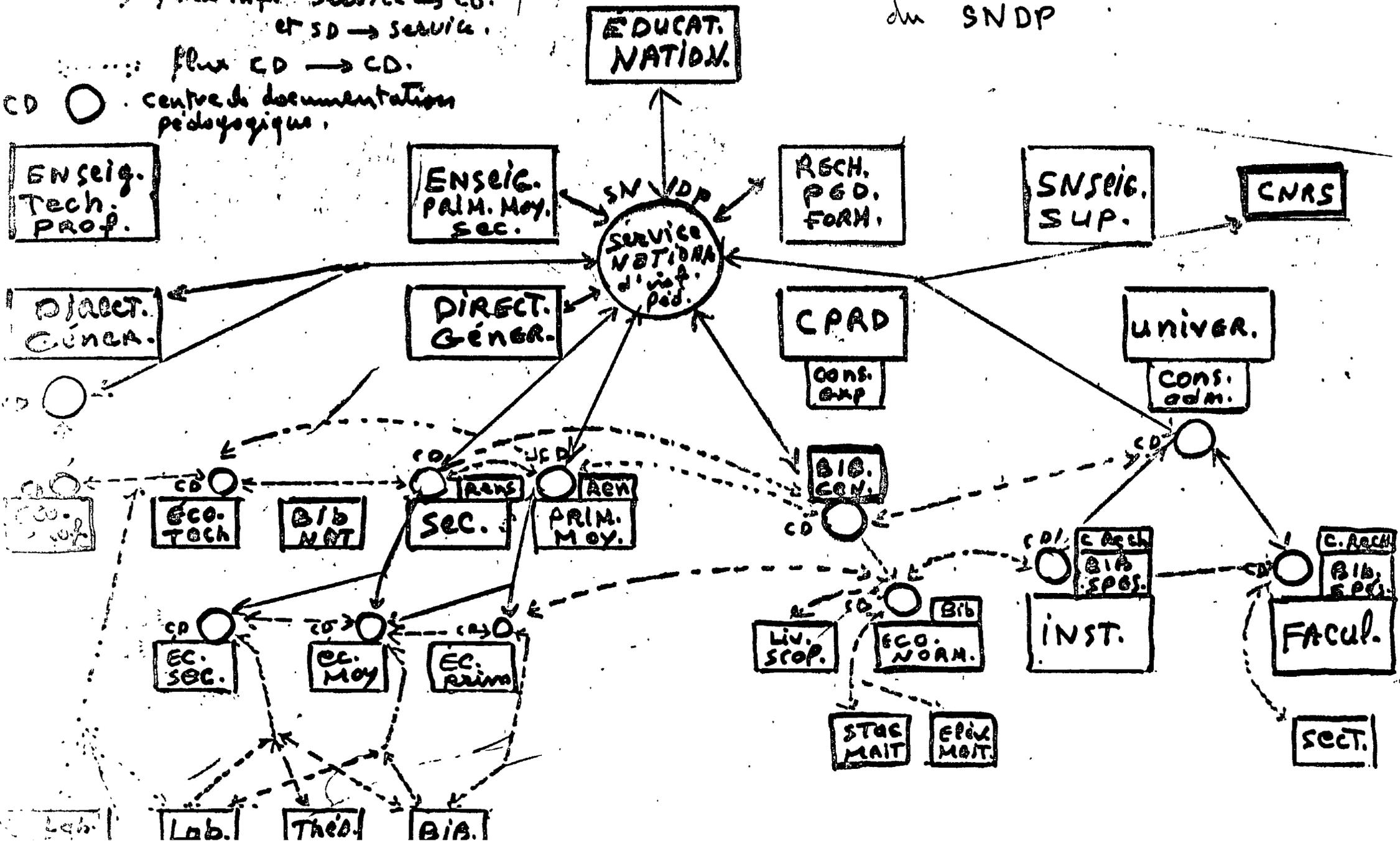
SECT.

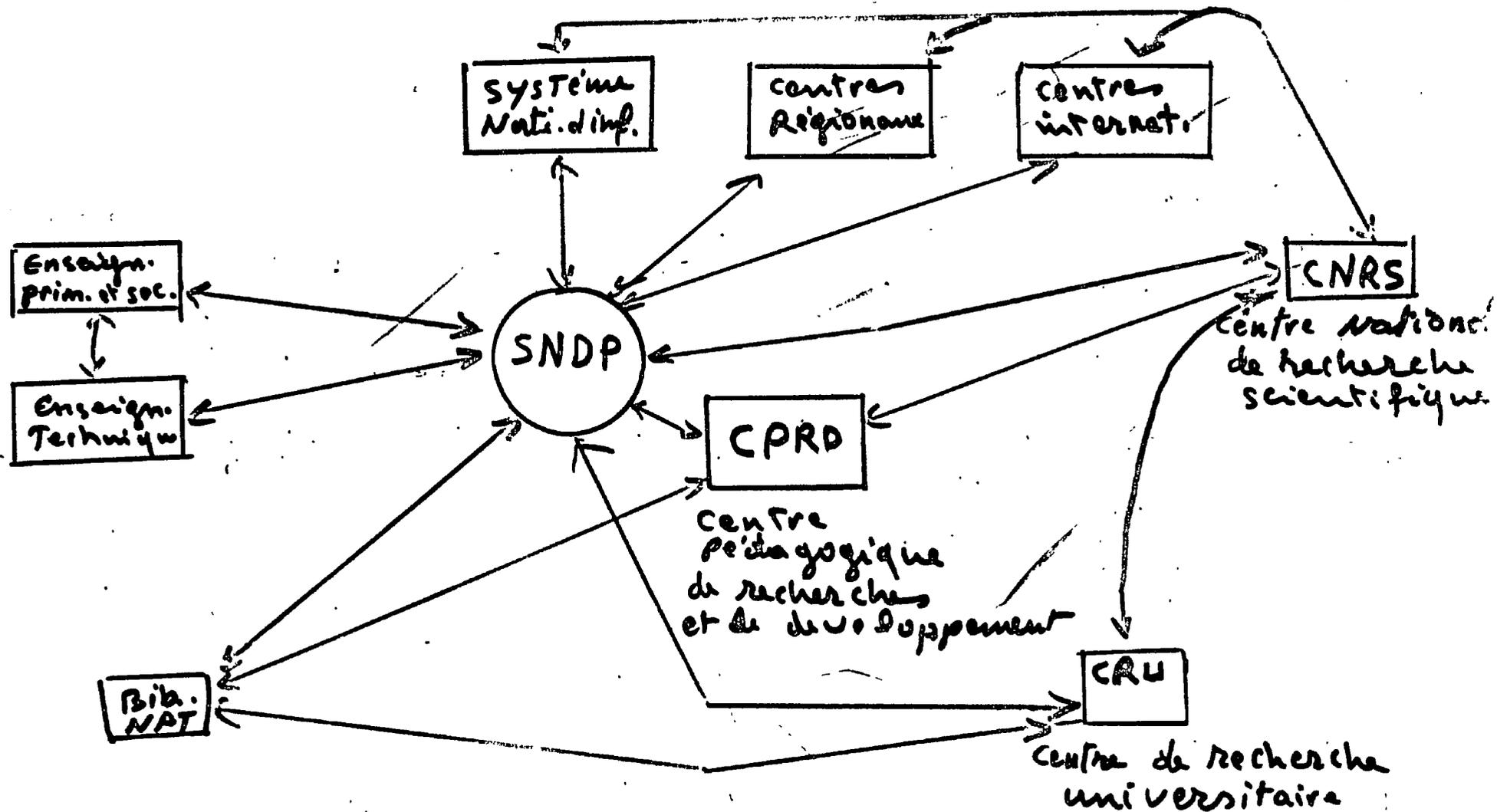
fonction
du SN DP

flux inf. Service → CO.
et SD → service.

flux CD → CO.

CD ○ centre de documentation
pédagogique.





Rôle de Coordination au niveaux National, régional, et international

ANNEXE N° 4

Les organismes
représentés dans
le conseil du SNDP

